Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODIFICATION DES PROJETS DE DÉCISIONS DE CLASSEMENT DE 5 RÉSERVES NATURELLES

Grande Cariçaie : la consultation est lancée

Communes et associations concernées sont invitées à donner leur avis sur les projets de décisions de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel. Cette consultation porte sur les modifications apportées à la suite de la mise à l'enquête de 1998, qui avait suscité une avalanche d'oppositions. Négociées avec la Confédération, ces modifications apportent des assouplissements concernant notamment la navigation estivale.

Sept communes sont concernées par ces projets de décisions de classement de 5 réserves naturelles: Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Yvonand, Chevroux, Chabrey, Champmartin et Cudrefin. Les modifications proposées portent essentiellement sur les points suivants :

· La navigation estivale est autorisée du 1er juin au 3ème lundi de septembre dans la baie d'Yvonand jusqu'à 550 mètres au large de la rive; (1998: fermeture totale toute l'année à moins d'1 km. de la rive). Dans la partie nord ouest de la réserve de Chevroux, elle est autorisée jusqu'à 50 mètres au large de la rive; (1998: fermeture totale toute l'année à 400 mètres de la rive).

· La navigation et l'ancrage sont autorisés dès 50 mètres au large des communes de Champmartin, Cudrefin et Chabrey; (1998: interdiction d'ancrage et de navigation à moins de 200 mètres de la rive)

· La circulation cycliste entre Dellay et Cudrefin est autorisée; (1998 : tolérée seulement)

· Un parcours pédestre pourra se réaliser dans les 5 ans dans le marais sur la commune de Cheseaux-Noréaz (1998 : pas prévu)

Ces assouplissements ont été obtenus par le Département de la sécurité et de l'environnement au terme de plusieurs séances de négociations avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et les communes concernées.

Les communes et associations consultées disposent d'un mois pour transmettre leur avis au département; la mise à l'enquête qui se fera conjointement avec Fribourg, aura lieu cet automne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2000

Jean-Claude Mermoud, Chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Philippe Gmür, Conservateur de la nature, 021 694 82 61 / 00